

# TARIFS MUNICIPAUX 2020

Mise à jour le 1<sup>er</sup> Janvier 2020

\*\*\*\*

## GARDERIE SCOLAIRE : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 - (DCM du 22.07.2019)

### ☞ tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir :

- 0,40 € le ¼ d'heure avec quotient familial inférieur ou égal à 600
- 0,50 € le ¼ d'heure avec quotient familial compris entre 601 et 1000
- 0,60 € le ¼ d'heure avec quotient familial supérieur ou égal à 1001
- 25 % de réduction pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 50 % de réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- Pénalité de 10 € après un avertissement écrit pour un enfant récupéré en retard

### ☞ les tarifs de l'accueil périscolaire du midi à Lully :

- 0,05 € par jour avec quotient familial inférieur ou égal à 600
- 0,10 € par jour avec quotient familial compris entre 601 et 1000
- 0,15 € par jour avec quotient familial supérieur ou égal à 1001

## CANTINE : A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 - (DCM du 22.07.2019)

❖ Enfants de St Georges sur Loire et Personnel Communal	: 3,65 €
❖ Enfants hors commune et occasionnels	: 3,95 €
❖ Repas – planning hors délais	: 4,70 €
❖ Repas adultes	: 6,20 €

## BIBLIOTHEQUE : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 - (DCM du 16.07.2001)

* Enfants jusqu'à 17 ans inclus	GRATUIT
* A partir de 18 ans : carte annuelle	7 Euros
*	
*	

## LOCATION HORAIRE DU TRACTO PELLE : (tarif CCLL)

- Taux horaire : 60,36 € TTC (actualisation 2017).

## LOCATION DE PRE : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 - (DCM du 16.12.2002)

- 109 euros l'hectare (Ensuite application du statut du fermage)

## MARCHE : A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 - (DCM du 16.12.2013)

### \* Droit de place :

Pour les sédentaires : Forfait de 10€ par trimestre et plus 2€ pour ceux qui utilisent un branchement électrique.

Pour les occasionnels : Pour un étal d'une longueur inférieure à 3ml : forfait de la demi-journée de marché: 2€.

Pour un étal d'une longueur supérieure à 3ml : forfait de la demi-journée de marché: 5€.

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Permis de Stationnement

### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 - (DCM du 17.12.2007)

* Droit de place :	82,00 euros	l'emplacement et par jour
* Droit de place pour les cirques :	16,00 euros	par jour

## CHENIL : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (DCM du 18.11.2020)

\* ⇨Frais de capture : 50 €

\* ⇨Pension de l'animal : 15 € par jour

\*

**CIMETIÈRE** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (DCM du 18.11.2020)

Concession pleine terre 2m <sup>2</sup>		Concessions pleine terre 1 m <sup>2</sup>		Columbarium		Jardin du souvenir	Plaque de souvenir	Cavurne 50cm x 50cm x 60cm	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans			15 ans	30 ans
102 €	204 €	51 €	102 €	256 €	510 €	51 €	51 €	51 €	102 €

**LOCATION DES SALLES** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (DCM du 18.11.2020)

**Caveaux ; Jeanne de Laval ; Plantagenêt ; Maison des Associations**

• **Location de salle pour la journée :**

Sans vaisselle		Avec vaisselle	
HT	TTC	HT	TTC
94,50 €	113 €	129,20 €	155 €

- 
- 

• **Location de salle pour une réunion :**

La journée		La ½ journée	
HT	TTC	HT	TTC
43,00 €	52 €	25,50 €	31 €

Vin d'honneur : 43,00 € HT 52 € TTC

• **Location pour vente commerciale :**

St Georges sur Loire		Extérieurs à la Commune	
HT	TTC	HT	TTC
98,60 €	118 €	146,20 €	175 €

Caution pour salle : 131,75 € HT 158 € TTC

**Salle Beausite**

**TARIFS PARTICULIERS – ENTREPRISES**  
(hors St Georges sur Loire)

Superficie	Week-end (Samedi ou Dimanche)		Semaine	
	HT	TTC	HT	TTC
300 m <sup>2</sup>	759,90 €	912 €	502,35 €	603 €
500 m <sup>2</sup>	957,00 €	1 148 €	622,20 €	747 €
200 m <sup>2</sup> (sans scène)	558,45 €	670 €	386,75 €	464 €

**TARIFS PARTICULIERS – ENTREPRISES**  
(habitants St Georges sur Loire et Associations hors St Georges)

- Réduction de 15% sur le tarif de base

Superficie	Week-end (Samedi ou Dimanche)		Semaine	
	HT	TTC	HT	TTC
300 m <sup>2</sup>	644,61 €	773 €	425,00 €	510 €
500 m <sup>2</sup>	816,00 €	979 €	527,85 €	633 €
200 m <sup>2</sup> (sans scène)	467,50 €	561 €	323,00 €	388 €

**TARIFS ASSOCIATIONS**  
(de St Georges sur Loire)

- Tarif unique

Superficie	Week-end (Samedi ou Dimanche)		Semaine	
	HT	TTC	HT	TTC
300 m <sup>2</sup>	257,55 €	310 €	171,70 €	206 €
500 m <sup>2</sup>	429,25 €	515 €	257,55 €	310 €
200 m <sup>2</sup> (sans scène)	170,00 €	204 €	127,50 €	153 €

Ces prix s'entendent avec les tables et chaises incluses.

- Prix forfaitaire du nettoyage avec rangement tables et chaises: 255,00 € HT - 306 € TTC
- Prix forfaitaire location sono/vidéoprojecteur : 30,60 € HT - 37 € TTC

**CAUTION SALLE et MÉNAGE** : 680,00 € HT - 816 € TTC et 255,00 € HT - 306 € TTC (à verser lors du paiement du solde et remboursable après l'état des lieux)

**OPTIONS** : Prolongation de la location du samedi jusqu'au dimanche 19h00 → forfait de 412 € TTC (343,40 € HT)

Superficie	Semaine Tarif demi-journée	
	HT	TTC
300 m <sup>2</sup>	253,30 €	304 €
500 m <sup>2</sup>	313,65 €	376 €
Superficie	Semaine Tarif demi-journée	
	HT	TTC
300 m <sup>2</sup>	215,05 €	258 €
500 m <sup>2</sup>	266,05 €	319 €

➤ Tarif « Semaine » aux associations de St Georges pour les jours fériés placés en semaine.

➤ Réduction de :

- ➔ 10% sur le coût HT si locations égales ou supérieures à 3 jours la même année civile, consécutifs ou non.
- ➔ 20% sur le coût HT si locations égales ou supérieures à 5 jours la même année civile, consécutifs ou non.

➤ **Journée du 31 décembre** : Tarif « particuliers et /ou Entreprises hors St Georges weekend », quel que soit l'utilisateur.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : A compter du 02/03/2017 (DCM du 20.02.2017)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des tarifs HT des interventions à compter du 02 Mars 2017 :

1°) **TRAVAUX HORAIRE**..... **21,00 €**

2°) **REDEVANCE ASSAINISSEMENT** :

\* ..... de 1 à 6000 m<sup>3</sup> **1,650 € le m<sup>3</sup>**

\* ..... de 6001 à 12000 m<sup>3</sup> **1,320 € le m<sup>3</sup>**

\* ..... plus de 12000 m<sup>3</sup> **0,990 € le m<sup>3</sup>**.

3°) **TARIF POUR CONTROLE ASSAINISSEMENT AVANT VENTE DE MAISON**

- montant forfaitaire HT de: ..... **70,00€.**

4°) **PARTICIPATION AU FINANCEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)**

Les modalités de financement de la PFAC ont été définies et délibérées lors du conseil municipal du 23 juin 2014.

6°) **TRAVAUX DE RACCORDEMENT**

L'actualisation des prix 2016 en appliquant le dernier indice TP 10a connu de septembre 2016. Elle a été votée lors du conseil municipal de la séance du 23 janvier 2017.